

Résolution sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie

2014/2627(RSP) - 13/03/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement a **condamné fermement l'agression perpétrée par la Russie en envahissant la Crimée**, cette dernière étant un territoire qui fait partie, de manière inséparable, de l'Ukraine. Il a appelé à un apaisement de la crise, assorti d'un **retrait immédiat de toutes les forces militaires** présentes illégalement sur le territoire ukrainien.

Les agissements de la Russie constituent une violation manifeste de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki de l'OSCE, du statut du Conseil de l'Europe, du mémorandum de Budapest de 1994 et d'autres obligations internationales de la Russie, et représentent **une menace pour la sécurité de l'Union européenne**. Les députés ont donc appelé à une solution pacifique à la crise actuelle dans le respect des principes du droit international et demandé que la situation soit maîtrisée afin d'éviter un conflit armé en Crimée.

Le Parlement a rappelé que, conformément à la constitution de l'Ukraine, la République autonome de Crimée peut uniquement organiser des référendums sur des questions de portée locale, et non sur une modification des frontières, reconnues au niveau international, de l'Ukraine. Il a donc insisté sur le fait **qu'un référendum sur la question d'une adhésion à la Fédération de Russie sera par conséquent considéré comme illégitime et illégal**.

Les députés ont rejeté l'objectif déclaré de protéger la population russophone de Crimée comme étant dénué de tout fondement, étant donné que cette population n'a jamais été victime de discriminations. De même, ils ont rejeté les références diffamatoires aux manifestants qui protestent contre la politique de M. Ianoukovitch comme étant des fascistes.

Le Parlement a insisté sur la nécessité, pour l'Union et ses États membres, de **s'exprimer d'une seule voix face à la Russie** et de défendre le droit d'une Ukraine unie à définir librement son avenir. Par conséquent, il a accordé son soutien à la déclaration commune du 6 mars 2014 du Conseil européen condamnant les actes d'agression russes et défendant **l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**.

Les parlementaires se sont félicités de la décision du Conseil d'adopter des **sanctions** axées sur le gel des avoirs de 18 personnes, M. Ianoukovitch compris, et sur la restitution de fonds publics ukrainiens volés. Ils ont également salué la décision du Conseil européen de prendre une **première série de mesures ciblées** telles que la suspension des pourparlers bilatéraux sur la question de la libéralisation des visas et sur le nouvel accord, ainsi que de la décision des États membres et des institutions de l'Union de suspendre leur participation au sommet du G8 qui doit avoir lieu à Sotchi.

Cependant, les députés ont estimé **qu'en cas de nouvelles tensions** en lien avec l'annexion de la Crimée, l'Union européenne devrait prendre des mesures telles qu'un embargo sur les armes, des restrictions en matière de visas, le gel des avoirs, et des mesures à l'encontre d'entreprises russes, en particulier dans le secteur de l'énergie, les obligeant à respecter le droit de l'Union.

Saluant l'engagement du gouvernement ukrainien en faveur d'un ambitieux programme de réformes, le Parlement s'est félicité de la décision de la Commission de fournir à l'Ukraine un **plan d'aide à court et moyen terme d'un montant de 11 milliards EUR** ainsi que de la volonté affichée par les chefs d'État ou de gouvernement de signer les chapitres politiques de l'accord d'association dès que possible et d'adopter des mesures unilatérales, telles que des **réductions des droits de douane** pour les exportations ukrainiennes en direction de l'Union.

Insistant sur l'importance d'un approvisionnement énergétique fiable, diversifié et abordable pour l'Ukraine, le Parlement a souligné la nécessité de **structurer la résistance ukrainienne face à des menaces énergétiques émanant de la Russie**. Il a également invité le Conseil à autoriser la Commission à accélérer le dialogue avec l'Ukraine en matière de **libéralisation des visas**, en vue de se rapprocher de l'objectif d'un régime d'exemption de visa.

Enfin, les députés ont souligné que la **coopération parlementaire** établie entre le Parlement européen et la Douma et le Conseil de la Fédération de Russie ne pouvait être menée dans le même esprit que d'habitude.